

Direction Générale Adjointe Solidarités

Direction de la Santé de la Prévention et de
la Protection Maternelle et Infantile

Service Modes d'accueil

Unité accueil individuel et familial

CERTIFICAT MÉDICAL

Délivré dans le cadre d'une première demande ou d'un renouvellement d'agrément d'assistant maternel

(Conformément à l'arrêté du 28 octobre 1992 fixant les conditions de l'examen médical obligatoire)

Je soussigné, Docteur en médecine :

Certifie que Madame, Monsieur,* (*rayez la mention inutile)

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Domicilié(e) à :

.....

☐ Ne présente aucune affection physique incompatible avec l'exercice des fonctions d'assistant maternel (à titre indicatif : *difficultés motrices entravant une mobilité nécessaire à l'accueil d'enfants, affections chroniques, invalidantes, contagieuses ou nécessitant des congés de maladie répétés ne garantissant pas la continuité de l'accueil d'un enfant dans le temps, dépendances alcool/tabac/stupéfiants*).

☐ Ne présente aucune affection psychique incompatible avec l'exercice des fonctions d'assistant maternel (à titre indicatif : *affections psychiatriques entraînant des troubles de l'humeur et/ou prises répétées de psychotropes, antidépresseurs, neuroleptiques...*).

☐ Ne présente aucun signe évocateur de tuberculose (ressource <https://www.alsace.eu/aides-et-services/sante-action-sociale-et-insertion/centres-lutte-antituberculeuse/>, en cas de doute un appui technique du Centre de Lutte Antituberculeuse de la Collectivité européenne d'Alsace est proposé, coordonnées sur le site).

☐ Est à jour de sa vaccination obligatoire Diphtérie Tétanos Poliomyélite (DTP) :

Date du dernier rappel :

☐ A satisfait aux recommandations vaccinales concernant les professionnels travaillant au contact des jeunes enfants :

Hépatite B oui ☐ non ☐

Hépatite A oui ☐ non ☐

Coqueluche oui ☐ non ☐

Varicelle oui ☐ non ☐

ROR oui ☐ non ☐

La vaccination par le BCG* oui ☐ non ☐

(*preuve de vaccination écrite ou présence d'une cicatrice évocatrice).

Fait à Le

Signature et cachet du praticien

Mise à jour janvier 2026